

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 98.00.620.027.1 DU 15 JUILLET 1998

Bascules à équilibre automatique TESTUT modèle MC1T (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE, RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LES DECRETS N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993 ET N° 96-442 DU 22 MAI 1996, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANTS

Société TESTUT, 957, rue de l'Horlogerie, 62400 Béthune.

Société Nouvelle EQUITEST PESAGE, 917, rue de l'Horlogerie, 62400 Béthune.

DEMANDEUR

Société TESTUT, 957, rue de l'Horlogerie, 62400 Béthune.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 94.00.625.004.1 du 11 avril 1994 (1) et

n° 95.00.625.006.1 du 16 mai 1995 (2) en ce qu'elles concernent les bascules à équilibre automatique TESTUT, modèle MC1T.

CARACTERISTIQUES

Les bascules TESTUT modèle MC1T faisant l'objet de la présente décision diffèrent du modèle approuvé par les décisions précitées par la possibilité :

- d'avoir une portée maximale de 1 500 kg et un nombre maximal d'échelons : $n \leq 3000$;
- d'utiliser pour cette version, un capteur à jauge de contrainte SCAIME type F60X100 ayant fait l'objet de l'autorisation d'établissement de fiche technique n° 91.00.644.012.4 du 17 juin 1991, associé à un dispositif récepteur de charge TESTUT de dimensions maximales 1 500 mm x 1 500 mm.

Les principales caractéristiques métrologiques des bascules TESTUT modèle MC1T deviennent donc les suivantes :

Dimensions maximales	Indications signalétiques			Capteur SCAIME			Tare	Nombre maximal d'échelons	Dispositifs indicateurs pouvant être indifféremment utilisés	
	Longueur x largeur en (m) \leq	Max (kg) \leq	Min (kg) \geq	$e = d_d$ (kg) \geq	Type	Nombre	E_{max} (kg)	Effet maximal soustractif (kg) \geq		$n \leq$
1,5 x 1,5	1 500			0,5	F60X100	1	131	- 1 000	3 000	T440 T400/T400bi
6 x 3	3 000			1	F30X100	1	125	- 2 000	3 000	T501/T504 T501X/T504X
6 x 3	6 000	20 e		2	F30X100	1	125	- 3 000	3 000	T7000 TX40 TXI40
3 x 2	6 000			2	F30X200	1	250	- 3 000	3 000	TXi30/TX30 inox TXi/TXD30 TX60 Plus
6 x 3	10 000			5	F30X200	1	250	- 6 000	3000	

(1) Revue de Métrologie, mai 1994, page 470.

(2) Revue de Métrologie, juillet 1995, page 748.

Les autres caractéristiques restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro de la décision d'approbation figurant sur la plaque d'identification des balances concernées par la présente décision est identique à celui fixé par les décisions précitées.

Le numéro et la date de la présente décision seront portés sur le carnet métrologique des instruments concernés.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence de dossier DA 18-337, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais et chez les fabricants.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

REMARQUE

Les balances à équilibre automatique TESTUT modèle MC1T objet de la présente décision peuvent être commercialisées sous la marque TESTUT ou sous d'autres marques.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA
